

DEL\_20260625\_20

EXTRAIT DU REGISTRE

Séance du 25 Juin 2026

Département  
LOIRE-ATLANTIQUE

Arrondissement  
SAINT NAZAIRE

Centre Communal  
d'Action Sociale de  
TRIGNAC



DELIBERATION DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL  
D'ACTION SOCIALE DE TRIGNAC

L'an deux mille-vingt-six, le vingt-cinq juin,  
Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de TRIGNAC s'est réuni au 36 rue Léo Lagrange, salle des Roseaux (Bâtiment Escale) de Trignac à 17 h 00 sous la présidence de Monsieur Claude AUFORT et après convocations régulièrement faites à domicile.

**Etaient présents** : Claude AUFORT, Laurence FREMINET, Dominique MAHE-VINCE, Stéphanie BURNEL, Thierno DIALLO, Nicolas PALLIER, Capucine HAURAY, Solène MERABET, Jean-Pierre LE CROM

**Etaient excusés** : Christelle CARO, Germaine GLOTIN-GALLEN

Convocation	16 juin 2026
<b>Nombre d'Administrateurs :</b>	
En exercice	11
Convoqués	11
Présents :	9
Excusés :	2
Absents	0
Procurations :	1
Votants :	10

**Les membres ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :**

Christelle CARO a donné son pouvoir à Monsieur Claude AUFORT

**Secrétaire de Séance** : DANET Amélie, directrice du CCAS

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article R 315-23-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

**Organisation des festivités de fin d'année pour les aînés**

**VU** le Code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L.123-4 et suivants relatifs aux missions du CCAS,

**VU** le Code général des collectivités territoriales,

**CONSIDERANT** que le CCAS organise un moment festif à destination des aînés de + 70 ans de la commune afin de favoriser le lien social et la convivialité ;

Comme chaque année, il est proposé aux membres du Conseil d'Administration de retenir l'organisation suivante pour les manifestations destinées aux aînés de la commune :

**Samedi 9 janvier 2027 à partir de 12h00** : Journée festive comprenant une animation musicale et un repas, assurés respectivement par le **Traiteur Rabouin** et **l'Orchestre Bénédicte Gamba au Gymnase Georges FREDET**

La participation au repas est offerte aux personnes âgées de 70 ans et plus, résidant sur la commune depuis au moins six mois.

Si l'accompagnant (conjoint, compagnons ou compagnes) ne réside pas sur la commune, une participation au repas sera demandée à hauteur de **36 € par personne**.

**Jeudi 10 décembre 2026** : Remise des colis « Solo » et « Duo » à destination des bénéficiaires, avec un goûter offert à la salle Martin Luther King au sein du quartier de BERT.

Le choix du prestataire chargé de la fourniture des colis interviendra au cours des mois de septembre ou octobre 2026, après recueil de l'avis du comité d'usagers prévu le **10 septembre 2026**.

**Le conseil d'Administration,**

Après avoir délibéré, **à l'unanimité**

Pour	10
Contre	0
Abstention	0

**DECIDE,**

**Article 1 :** Organisation des festivités

**D'APPROUVER** l'organisation des manifestations précitées en faveur des aînés trignacais selon les modalités décrites ci-dessus.

**Article 2 :** Conditions de gratuité

**D'APPROUVER** la gratuité du repas pour les personnes trignacaises âgées de 70 ans et plus et leur conjoint(e) résidant sur la commune depuis plus de six mois.

**Article 3 :** Tarif applicable aux accompagnants extérieurs

**D'APPROUVER** le tarif du repas fixé à 36€ TTC pour les compagnes ou compagnons ne résidant pas sur la commune de Trignac.

**Article 4 :** Modalités de paiement

**DE PRECISER** que le paiement des repas payants s'effectuera par le biais de la régie mixte du Service Animation n°2582.

**Article 5 :** Imputation budgétaire

**DE DIRE** que les crédits nécessaires seront inscrits :

Pour le repas des aînés : inscrits au Budget 2027 – Chapitre 011 – Article 6232

Pour le colis des aînés : inscrits au Budget 2026 – Chapitre 011 – Article 6232

**Article 6 :** Autorisation de signature

**D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à émettre les titres

correspondants, à engager les dépenses nécessaires pour les événements organisés par le CCAS à l'occasion des festivités de Noël et à signer tout document relatif à cet événement.

Fait et délibéré, en séance, les jours, mois et an susdits,  
Et ont, les membres présents, signé après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME AU REGISTRE.

**Le Président ou son représentant,**

Laurence FREMINET

Vice-Présidente du CCAS



Envoyé en préfecture le 29/06/2026

Reçu en préfecture le 29/06/2026

Publié le 29/06/2026



ID : 044-264402215-20260625-DEL\_20260625\_20-DE

